

2020 - 2021

Narimane Amer, Anaïs Bapt,
Pauline Chaloupy, Yohenn
Chauveau, Lucie Garcia,
Merouane Ilmen, Camille
Sabourdy et Lynda Sadat.

Encadré par Capucine Frouin et
Florent Clier.

À l'initiative de Guillaume Lacroix
de la Chaire Aménager le Grand
Paris et de Madeleine Hervé et
Nina Fernandez de l'EPPFIF.



Commande

La Chaire "Aménager le Grand Paris" a fait appel au parcours Environnements du Master Urbanisme et Aménagement de l'EUP pour réaliser une étude portant sur l'agriculture urbaine en Ile-de-France. Au sein de la Chaire, l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPPFIF) a copiloté la commande.

La première phase de l'atelier est axée sur un diagnostic territorial du Grand Paris Sud et une identification des leviers nécessaires à la mise en œuvre de projets d'agriculture urbaine transitoires ou intégrés dans des opérations urbaines, sur du foncier susceptible d'être porté par l'EPPFIF. Ainsi, doivent être caractérisés des projets d'agriculture urbaine en s'attardant sur leur fonctionnement, leur intégration dans un circuit économique local, leurs besoins, leurs impacts sur le territoire, afin de caractériser les facteurs qui favorisent ou contraignent leur implantation.

Fondée sur des monographies, la deuxième phase propose une boîte à outils (bonnes pratiques, guide méthodologique) pour tout opérateur (porteur de projet, propriétaire foncier, aménageur, promoteur...) intéressé par la mise en place de projets d'agriculture urbaine.

Le questionnement mené autour de l'agriculture urbaine tout au long de l'étude permet d'en retenir une définition. Il s'agit d'agricultures localisées dans ou à proximité des villes, surtout en lien fonctionnel étroit avec la ville à travers des produits et des services qu'elles rendent à cette dernière.

La conduite de cet atelier s'appuie sur des échanges menés auprès de 7 porteurs de projets (Bergers Urbains, Merci Raymond, etc.), d'acteurs publics (SAFER, Grand Paris Aménagement) et privés (Eiffage aménagement).

Méthodologie

	État de l'art	Rétrospective réglementaire	Diagnostic territorial de Grand Paris Sud	Analyse comparée de 7 projets d'agriculture urbaine
Semestre 1 - Septembre 2020 à Janvier 2021	Recherches scientifiques sur un périmètre local, national et européen. Définition de l'agriculture urbaine et compréhension de ses enjeux sociaux, économiques et écologiques.	Cadre juridique et politique. Recenser les différentes politiques et réglementations qui encadrent les projets d'agriculture urbaine.	Densité urbaine, espaces naturels, données sociodémographiques et économiques, prise en compte de l'agriculture urbaine dans les PLU. Étudier le territoire et en faire ressortir les potentialités et faiblesses pour l'implantation de projets d'agriculture urbaine.	Fonctionnement (rôle, objectifs, activités), intégration des habitants, difficultés et limites, intégration dans un circuit local, besoins (réglementation, financements, mise à disposition du foncier et impacts sur le territoire). Réalisation de grilles d'entretien et entretiens semi-directifs (enregistrements et réalisation de comptes rendus). Analyser selon des critères définis des projets d'agriculture urbaine situés en Ile-de-France afin de les catégoriser et les caractériser.
Semestre 2 - Février 2021 à Mars 2021	À travers l'économie, le foncier et les acteurs, l'objectif est de guider le futur porteur de projet / la collectivité / l'aménageur dans toutes les étapes à prendre en compte avant de se lancer dans un projet d'agriculture urbaine. Après que le futur porteur en ait pris connaissance, il peut définir ses objectifs et se pencher sur les monographies pour savoir quelle forme est la mieux adaptée à ses ambitions.	Guide méthodologique Analyse des projets du 1 ^{er} semestre et études similaires.	Monographies Étude comparée des 10 projets et études similaires. L'objectif est de détailler un projet relevant de chaque forme d'agriculture urbaine : une définition de la forme, les enjeux autour de la mise en place et de la pérennité d'un projet et son fonctionnement. Elle aide un futur porteur de projet / une collectivité / un aménageur à choisir quelle forme d'agriculture urbaine correspond à ses ambitions. Elle répertorie également toutes les étapes opérationnelles d'un projet en fonction de la forme d'agriculture urbaine choisie.	Guide des bonnes pratiques Connaissances et expériences acquises. Il permet d'épauler les futurs porteurs de projets en leur fournissant des idées concernant le fonctionnement et la pérennité des projets d'agriculture urbaine à travers différentes fiches. Ces fiches présentent un panel d'idées existantes et d'éventuelles pistes à développer en se basant sur les lectures, l'analyse des projets et les entretiens.

Développer une agriculture pertinente dans le territoire hétérogène de Grand Paris Sud ?

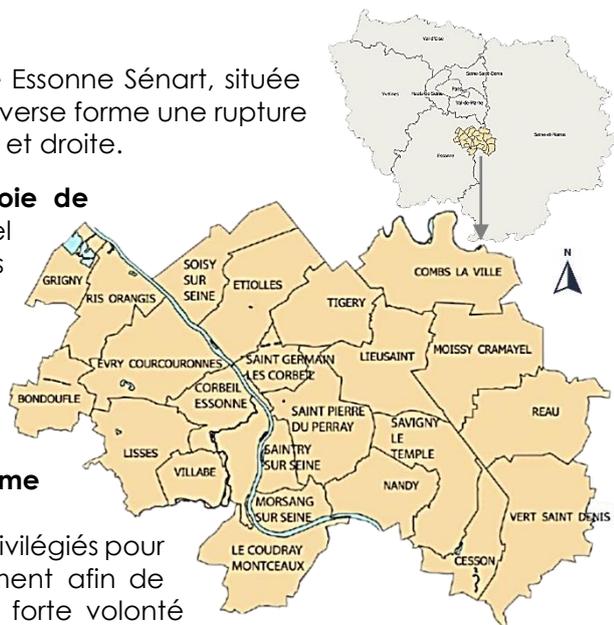
La communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, située au Sud-Ouest de Paris, regroupe 23 communes. La Seine qui la traverse forme une rupture naturelle à l'origine de grandes différences entre les rives gauche et droite.

L'agriculture urbaine n'y est pour le moment qu'**en voie de développement**, à l'image des deux seuls projets (Moissy-Cramayel et Ris-Orangis) et de la faible prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Il existe des **disparités** à de multiples niveaux (profil socio-économique des populations, densité urbaine, présence d'espaces naturels...) et échelles (au sein du territoire et entre les deux rives). Au regard de ces disparités, **tous les types de projets ne sont pas adaptés à chaque espace et leur mise en place même n'est pas toujours adéquate.**

Les **quartiers prioritaires de la ville** semblent être des lieux privilégiés pour accueillir de futurs projets car l'ANRU participe à leur financement afin de favoriser l'insertion sociale. D'ailleurs, les communes ayant une forte volonté d'insérer des projets d'agriculture urbaine (Ris-Orangis, Évry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Savigny-le-Temple et Cesson) sont celles qui possèdent le plus de quartiers prioritaires.

À l'inverse, les **communes longeant la Seine en rive droite**, à la fois peu denses en termes d'urbanisation et de populations et dotées de nombreux espaces agricoles, ne font pas de l'agriculture urbaine une priorité du fait que l'**agriculture traditionnelle** y soit déjà développée. Ces communes plus rurales cherchent plutôt à s'urbaniser et à attirer de nouvelles populations. L'implantation de projets d'agriculture urbaine semble alors limitée, peu viable et à éviter.



Des leviers indispensables à la mise en place de projets



Cueillette de Servigny



Cueillette de la Grange



Ferme de la Vallée



Ferme de l'Aunette



Ferme de Moissy-Cramayel



La prairie du canal



Micro-pousses



Clos Saint Lazare



Île aux partages



Bergers Urbains

Leviers liés au contexte d'implantation

Les modèles de mise en place ne peuvent être généralisés et chaque projet doit s'adapter au territoire et contexte urbain dans lequel il s'inscrit. L'ancrage dans des projets d'aménagement urbain peut également être un levier pour implanter durablement un projet d'agriculture urbaine.

Leviers économiques

Pour leur pérennité, les projets sont encore très dépendants des subventions publiques et aides financières privées. Les modèles économiques restent difficilement viables et s'appuient beaucoup sur des activités annexes (ateliers, visites et animations). La diversification des activités et des sources de financement sont les moyens les plus efficaces pour pérenniser un projet.

Leviers politiques

Le soutien des acteurs publics qui regroupent les municipalités, régions, EPT ou communautés d'agglomération est essentiel car ce sont les détenteurs de fonciers et offrent un accompagnement financier pour les porteurs.

Leviers liés aux moyens humains

Le développement d'un projet d'agriculture urbaine doit s'appuyer sur le tissu associatif local ainsi que sur des habitants investis. Dans plusieurs cas, les habitants sont très demandeurs et impliqués et les retours sont toujours positifs. Toutefois, certains riverains ou associations sont parfois en désaccord avec le projet mis en place et déposent alors un recours contre le permis de construire. De plus, l'assiduité des habitants-jardiniers peut parfois être difficile à instaurer.

Une diversité de formes d'agriculture urbaine



- **Fermes urbaines** : reconnues par leurs productions en pleine terre, elles sont situées au sein des villes ou à leurs périphéries. La vente des produits alimentaires constitue la principale source de revenus.



- **Micro-fermes** : avec des productions en pleine terre, elles sont considérées comme des exploitations agricoles à part entière bien qu'elles soient souvent développées sur des superficies moindres. Elles offrent des services (animations pédagogiques, formations, ...) en plus de la production d'aliments.



- **Espaces productifs interstitiels** : s'intègrent dans des environnements urbains existants souvent délaissés et qui présentent une opportunité foncière dont cette activité peut tirer profit (toitures, parkings, caves ou friches urbaines).



- **Jardins partagés** : constituent une facette hybride de l'agriculture urbaine, entre production et agrément, à l'échelle de l'individu ou du petit collectif. La production a le plus souvent vocation à nourrir les jardiniers et leurs proches et n'a pas pour but principal d'être commercialisée.



- **Pastoralisme urbain** : est un mode d'entretien écologique des espaces ouverts par le pâturage d'animaux herbivores, au service de collectivités ou de structures privées.

À l'issue de cette classification, nous sommes parvenus à identifier les différents enjeux liés à la mise en place de projets (**pérennité et système de fonctionnement**) relevant de chaque forme d'agriculture urbaine.

Le foncier comme support des projets d'agriculture urbaine

Trois types de foncier sur lesquels sont implantés les projets analysés, ont été définis :

- les **nus urbains en milieu dense intégrés dans des projets d'aménagement** : souvent des friches réinvesties ;
- les **nus urbains en milieu dense non intégrés dans un processus d'urbanisation** : espaces souvent cloisonnés, soit par du bâti, soit par des infrastructures de transport ;
- les **nus urbains en milieu moyennement ou peu dense** : parcelles semi-naturelles ou à proximité immédiate d'espaces semi-naturels (espaces agricoles).

Il existe plusieurs **modèles de contractualisation** permettant l'installation de projets dans ces fonciers : rural, emphytéotique, convention d'occupation précaire, prêt à usage.

Les acteurs et leurs rôles

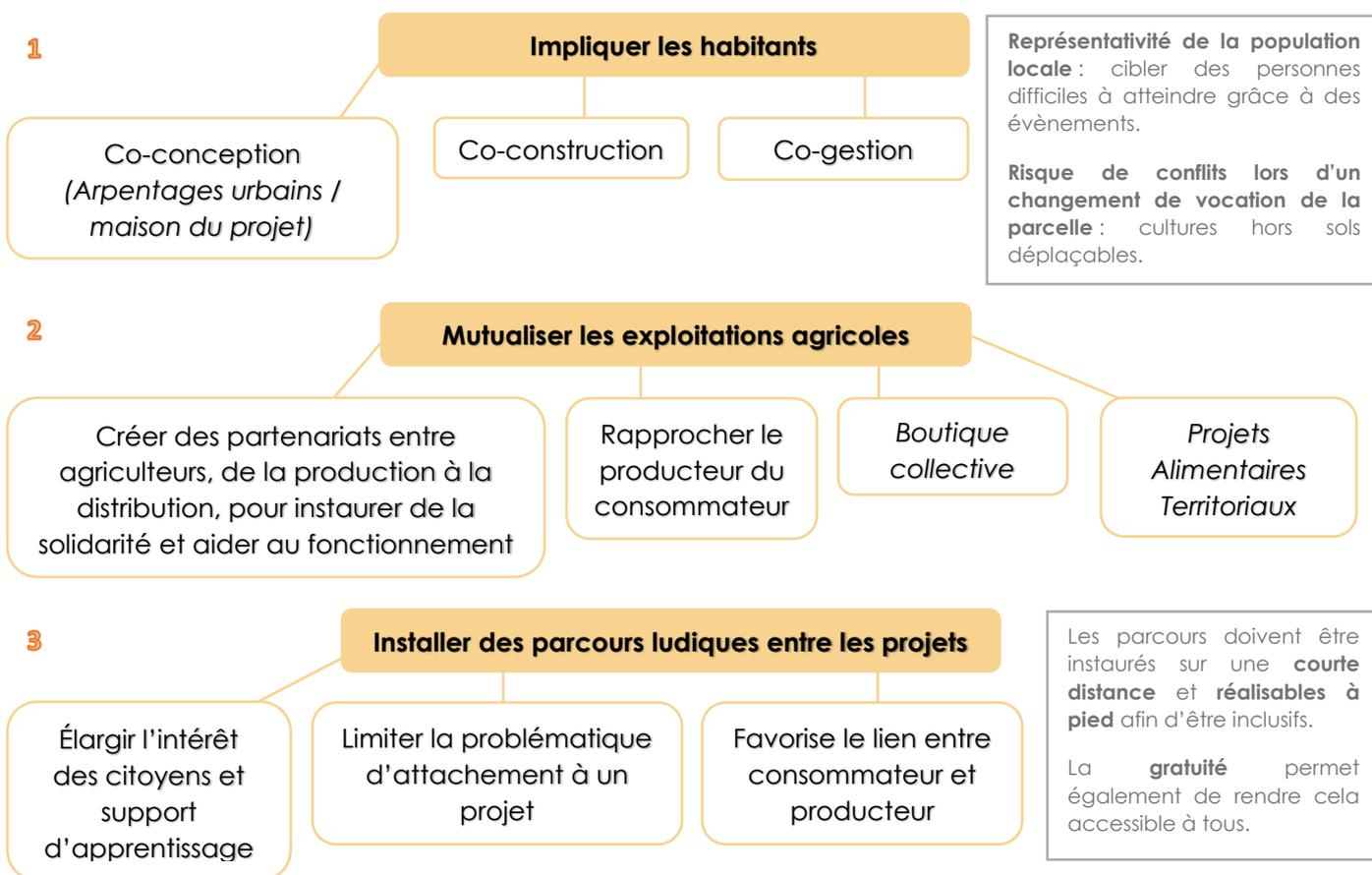
Afin d'avoir une meilleure acceptabilité et attractivité, le porteur de projet doit **créer des liens** avec les consommateurs, voisins ou visiteurs du site. Le succès d'un projet dépend de ses rencontres : réseau personnel, familial ou professionnel mais aussi celui de la collectivité s'il est mandaté.

Ainsi plusieurs acteurs peuvent permettre le développement d'un projet d'agriculture urbaine dans différents domaines : foncier, financier, politique, formations, etc.

L'économie, enjeu primordial pour la pérennité des projets

Le porteur de projet devra mettre en place un modèle économique et trouver des sources de financement parmi les nombreuses aides existantes. En agriculture urbaine, **l'équilibre économique** peut s'avérer difficile à trouver. Les porteurs de projets doivent s'ouvrir à différentes solutions afin de créer leur propre modèle : **productions à haute valeur ajoutée, diversification de l'offre de service, vente directe et développement de l'économie circulaire.**

Dans un objectif de pérennisation et de bon fonctionnement de futurs projets d'agriculture urbaine, nous proposons trois recommandations à destination des professionnels de l'aménagement qui souhaitent mettre en place ce type de projets.



Conclusion

L'agriculture urbaine reste encore aujourd'hui un concept large, qui est destiné à évoluer avec le temps et l'expérience. Les pistes de développement que nous avons proposées dans le cadre de cet atelier nécessitent d'être confrontées à la **réalité d'un terrain**, afin d'en identifier les limites et les avantages, pour *in fine* les améliorer.

L'agriculture urbaine est depuis quelques années présentée comme la solution à tous les maux, une solution miracle permettant aux citoyens de manger sain, local et de saison tout en verdissant les villes. Pourtant, les projets d'agriculture urbaine lorsqu'ils sont maladroitement conçus et gérés, dans des sites inadéquats, peuvent causer de nombreuses difficultés. Il est important de souligner que ces derniers peuvent parfois être abusivement mobilisés par les politiques publiques comme un instrument de campagne ou par les start-up pour poursuivre cet effet de mode.

Points de vigilance

- **Inclusivité** : Les projets d'agriculture urbaine risquent d'attirer des catégories de populations déjà sensibilisées à ces pratiques et aux enjeux qu'ils soulèvent. L'objectif est donc d'inclure toutes les populations, notamment celles dont les moyens physiques, financiers, culturels, etc. sont les plus limités.
- **Appropriation** : Inclure les habitants dans les projets d'agriculture, notamment transitoires, présente le risque de développer un attachement et donc de créer des conflits lorsque ce projet devra changer de vocation.
- **Mutualisation** : La diversité de projets et d'acteurs de l'agriculture complexifie la mise en commun des moyens humains, financiers, logistiques, etc.
- **Modèle économique** : L'une des difficultés que peut rencontrer l'agriculture urbaine est la complexité de mettre en place un modèle économique viable. Ce dernier point mériterait un approfondissement et des études complémentaires.